

RANDONNÉE ACCOMPAGNÉE - 2018

## RETROUVANCE MONTS DU JURA

**Territoire calcaire des sources du Groin au sommet du Grand-Colombier**  
**6 jours - 5 nuits**

**Venez découvrir ce territoire calcaire des sources du Groin au sommet du Grand-Colombier.**

L'histoire et les activités humaines sont liées à cet environnement rural et montagnard. Les paysages sont variés : forêts "noires", alpages, combes, bocage, ils vous surprendront constamment. Sa situation de choix au-devant des Alpes réserve d'étonnants panoramas, le dépaysement est garanti.

### **POINT FORT DU SEJOUR :**

**> Une variété des paysages, des richesses architecturales et historiques**

En plus de vous faire traverser des paysages somptueux, ce circuit comprend également les prestations culturelles suivantes :

- une soirée à l'observatoire de la Lèbe
- la visite du jardin ethnobotanique
- la visite du musée départemental Bugey-Valromey,
- une dégustation des vins du Bugey.



## PROGRAMME

### **Jour 01 :**

#### **Vaux-Morets - Lèbe**

#### **700 m de dénivelé**

De la gare de Virieu-le-Grand, montée en minibus jusqu'au village de Vaux- Morets.

Traversée de la campagne Valromeysanne en passant par la résurgence vauclusienne du Groin, le village de Vieu, et les gorges de Thurignin.

Arrivée au gîte forestier de la Lèbe au pied de la forêt domaniale de Gervais, ancienne forêt de l'abbaye cistercienne de Saint Sulpice.

- **Dîner et nuit** au gîte forestier de la Lèbe, après la soirée à l'Observatoire astronomique, une des dix stations de nuit en France.

### **Jour 02 :**

#### **Lèbe - Songieu**

#### **580 m de dénivelé**

Traversée de la forêt communale de Cormaranche et montée jusqu'au point de vue panoramique de Planachat (1234 m).

Descente dans la vallée pour rejoindre le puits des Tines (possibilité de baignade) puis la grotte pittoresque du Pic.

Possibilité de visiter le site de Châteauneuf, capitale médiévale du Valromey.

- **Dîner et nuit** au gîte atypique de Songieu.

### **Jour 03 :**

#### **Songieu - Songieu**

#### **680 m de dénivelé**

Parcours en boucle.

Etang des Alliettes, traversée du village d'Hotonnes avant la montée vers Beauregard (1260 m) et Planvanel.

Découverte du plateau du Retord, mélange subtil de zones boisées et d'alpages. Point de vue sur les Alpes et le massif du Mont-Blanc. Retour par le golet Truffet et la combe Danoi puis par le GR® de Pays "Balcon du Valromey".

- **Dîner et nuit** au gîte atypique de Songieu.

### **Jour 04 :**

#### **Songieu - Arvière**

#### **700 m de dénivelé**

Traversée du village de Sothonod, puis les contreforts du massif du Grand-Colombier pour rejoindre la corniche du Valromey.

Passage par la forêt domaniale d'Arvière et au golet de la Biche (1300 m). Crête sur Hergues (1416 m).

Vue sur le Valromey et les Alpes. Belvédère avec vue sur le site de la Chartreuse Notre-Dame Sainte-Marie d'Arvière.

Visite du jardin ethnobotanique sur les anciennes terrasses de la Chartreuse.

- **Dîner et nuit** au gîte Retrouvance® d'Arvière.

**Code : 14MOJPA**

**Jour 05 :**

**Arvière - Arvière**

**900 m de dénivelé**

Parcours en boucle.

Vallon d'Arvière, combe du Cimetière, crête de Sur-Lyand. Passage au col de Charbemène, alpages du Grand-Colombier, promontoire de Chanduraz (1218 m) avec vue panoramique sur le Bas-Bugey.

Accès au sommet du Grand Colombier (1531 m) par l'alpage d'En-Pryse.

Retour au gîte d'Arvière par le GR9®/GR® de Pays "Tour du Valromey" en passant par le col de Charbemène et la route forestière de la Nouvelle.

- **Dîner et nuit** au gîte Retrouvance® d'Arvière

**Jour 06 :**

**Arvière - Lochieu**

**105 m de dénivelé**

Descente au village de Lochieu en empruntant le sentier des Chartreux longeant les pittoresques gorges de l'Arvière.

Découverte du village de Lochieu.

Visite du musée départemental Bugey-Valromey pour appréhender d'autres facettes du territoire, et vous donner envie d'y revenir !

Dégustation des vins du Bugey.

## FICHE PRATIQUE

### **ACCUEIL**

Le jour 1 à 13h45 sur le parking de la gare SNCF de Virieu-le-Grand

### **Comment y aller ?**

#### **Par la route**

- Depuis l'autoroute A42, sortie 8 Ambérieu, puis D1504 en direction de Belley par la Cluse des Hôpitaux
- Après Cheignieu-la-Balme, prendre la D904 en direction de Virieu-le-Grand.

#### **En train**

Gare SNCF de Virieu-le-grand / Belley (correspondance depuis Lyon, Paris et Genève)

### **DISPERSION**

Le dernier jour à 14h15 à la gare SNCF de Virieu le Grand (départ Lochieu à 13h45)

### **NIVEAU**

**Randonneur moyen** : 6 à 8 heures de marche et 940 m de dénivelé maximum. Ce dénivelé n'est pas à prendre brut : il est accessible, à condition de prendre son temps... et nous le prenons.

Une bonne condition physique est donc nécessaire, mais ce circuit ne présente pas difficultés techniques.

### **HEBERGEMENT**

hébergement de "grand confort", chambres doubles ou triples.

### **PORTAGE DES BAGAGES**

Vos bagages sont transportés à la prochaine étape par véhicule. Vous ne portez que votre petit sac à dos avec les affaires pour la journée et le pique-nique.

### **GROUPE**

Maximum 12 personnes

### **ENCADREMENT**

Accompagnateur en montagne

**Code : 14MOJPA**

## **EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR**

**Un équipement classique pour la randonnée en moyenne montagne suffit :**

- sac à dos ou sac de voyage souple et solide et petit sac à dos pour vos affaires de la journée
- lunettes de soleil et crème solaire
- trousse à pharmacie avec médicaments usuels
- boîte plastique pour les salades
- chaussures de marche imperméables
- vêtements chauds et légers
- appareil photo
- gourde, si possible isotherme.

## **DATES ET PRIX**

**Le tarif par personne : 570 €**

**Du 25 juin au 08 septembre 2018**

### **Départ en juin**

Du lundi 25 au samedi 30 juin

### **Départs en juillet**

Du lundi 09 au samedi 14 juillet

Du lundi 16 au samedi 21 juillet

Du lundi 23 au samedi 28 juillet

### **Départs en août**

Du lundi 30/07 au samedi 04 août

Du lundi 06 au samedi 11 août

### **Départ en septembre**

Du lundi 03 au samedi 08 septembre

## **LE PRIX COMPREND**

- l'accompagnement par un accompagnateur en moyenne montagne
- les interventions des agents de l'ONF
- l'hébergement et les repas : petits déjeuners, pique-niques, repas du soir
- la logistique : transport des sacs, préparation des repas...
- les transferts en minibus.

## **LE PRIX NE COMPREND PAS**

- l'assurance,
- les boissons,
- le moyen de transport pour se rendre au lieu de rendez vous.

**Code : 14MOJPA**

## POUR EN SAVOIR PLUS

### **FORMULE LIBERTE POUR LES GROUPES CONSTITUES** (de 6 à 12 personnes)

Cette formule vous permet de randonner à votre rythme sans vous soucier de l'organisation matérielle du séjour. Les prestations sont identiques à celles du "séjour accompagné", mais sans l'accompagnateur.

#### **La formule comprend :**

- les interventions des agents de l'ONF
- l'hébergement et les repas : petits déjeuners, pique-niques, repas du soir
- la logistique : transport des bagages, préparation des repas, accueil du groupe à l'étape
- les transferts en minibus.

#### **Partez tranquille, car vous sont fournis :**

- une carte IGN
- un descriptif de l'itinéraire. Vous ne passerez donc pas à côté des points forts de la randonnée...

#### **Dates & prix**

**Départs possibles tous les jours, de juin à mi-septembre (selon disponibilités).**

- Prix par personne : 510 €

## **ASSURANCE MULTIRISQUES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE RAPATRIEMENT, INTERRUPTION DE SEJOUR**

### **ANNULATION DE NOTRE PART**

Sud Randos se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants ( 6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. En cas d'insuffisance de participants, vous serez prévenus dans un délai minimum de 21 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

Notre conseil : Si vous vous rendez en train au départ de la randonnée, évitez certains tarifs non modifiables ou non remboursables type Prem's tant que le départ n'est pas assuré.

### **ANNULATION DE VOTRE PART**

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle Sud Randos a pris connaissance du désistement par courrier avec accusé de réception :

Jusqu'à 30 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 50€ par personne.

Entre 30 et 21 jours : 25 % du montant du séjour.

Entre 20 et 8 jours : 50 % du montant du séjour.

Entre 7 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.

A moins de 2 jours du départ : la totalité du montant du séjour.

Les remboursements seront fait dans un délais de 60 jours maximum après annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant, non respect de nos conditions particulières de vente ou des consignes de sécurité.

### **CAS PARTICULIERS CONCERNANT LES VOYAGES A L'ETRANGER**

Cas Particuliers concernant les voyages avec titre de transport (billet d'avion ou de train) Dans le cas d'un billet d'avion, de train ou tout autre titre de transport, émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation. Dans le cas ou vous auriez acheté votre titre de transport par vos propres moyens, aucun remboursement ne pourra être effectué si le séjour venait à être annulé.

### **FRANCHISE SUD RANDOS**

Une franchise forfaitaire en complément des frais d'annulation ci dessus, pour frais de dossier, de 50€ par personne sera appliquée pour chaque annulation.

Nota : Le complément de remboursement par l'assureur sera réalisé suivant les conftion du contrat et avec également une franchise propre.

## **EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES ASSURANCE MULTIRISQUES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE RAPATRIEMENT, INTERRUPTION DE SEJOUR**

Nous proposons une assurance multirisques. Elle est facturée séparément (3,9 % du coût du voyage). Ce contrat d'assurance est souscrit auprès de MMA Europ Assistance.

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Assistance – Annulation – Interruption de séjour Open Odyssée Vagabondages n° 58 223 429 joint à votre dossier.

Il est disponible sur [www.sudrandos.com](http://www.sudrandos.com) ou sur simple demande.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

### **L'ASSURANCE ANNULATION**

La garantie de l'assuré

**Code : 14MOJPA**

prend effet dès son inscription et

cesse lors de son départ.

Les événements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol de la carte d'identité, du passeport
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Dans les cas de mutation professionnelle, de modification ou de refus des dates de congés payés, de vol de la carte d'identité ou du passeport, une franchise de 20 % est applicable avec un minimum de 30 € par personne.

Dans les autres cas, une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.

### **L'ASSURANCE FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE RAPATRIEMENT, INTERRUPTION DE SEJOUR :**

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'Europ Assistance sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 15 300 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 3 100 €,
- l'assistance en cas de perte ou vol de papiers,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 8000 € par assuré,
- ...

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie frais de recherche et secours avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie frais de recherche et secours.



## **EXTRAIT DES NOS CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE SEJOURS**

### **QUAND RESERVER ?**

De toute façon, le plus tôt possible, car ainsi vous êtes sûrs que votre inscription est prise en compte.

### **COMMENT RESERVER ?**

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé, accompagné d'un acompte de 30% (à plus d'un mois du départ) ou de la totalité du règlement (à moins d'un mois).

A moins de 8 jours du départ le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit.

### **CAS PARTICULIER D'UNE RESERVATION DE SEJOUR LIBERTE**

L'organisation de nos séjours en liberté ne nous permet pas de vous proposer de prendre une « OPTION » sur une date. Votre inscription sera donc forcément une réservation ferme est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé, accompagné d'un acompte de 30% (à plus d'un mois du départ) ou de la totalité du règlement (à moins d'un mois).

A moins de 10 jours du départ nous nous réservons la possibilité de refuser votre réservation ou de vous facturer 50€ supplémentaires par personnes pour le traitement « très particulier » de votre dossier. Le paiement devra alors être obligatoirement effectué par carte de crédit.

### **MODE DE PAIEMENT**

Par chèque bancaire français à l'ordre de Sud Randos (préciser au dos de votre chèque le nom des personnes concernées si vous réglez pour le compte de quelqu'un d'autre).

Par chèques vacances. Sud Randos est habilité par l'ANCV à recevoir des chèques vacances en règlement des prestations.

Par carte de crédit Visa ou Mastercard. Dans ce cas, indiquez très lisiblement votre numéro de carte, la date d'expiration, les trois derniers chiffres du code inscrit au dos de votre carte, ainsi que votre signature (obligatoire) au bas du bulletin d'inscription.

Si vous n'habitez pas en France, nous vous conseillons de payer par virement bancaire. Attention : si vous payez l'acompte par carte bancaire, sauf avis spécial de votre part, le solde sera débité également par carte bancaire, un mois avant la date de votre départ.

### **CONDITIONS GENERALES VENTES**

Les conditions générales de vente de Sud Randos sont disponibles en ligne sur notre site : <https://www.sudrandos.com/condition-de-ventes#cgv>. Un extrait est fourni avec les fiches techniques et/ou le bulletin d'inscription. Elles sont réputées être acceptées par le client au moment du versement de l'acompte.

### **ACCUSE DE RECEPTION**

Lorsque nous sommes en possession de votre bulletin d'inscription et de votre acompte, nous vous envoyons un accusé de réception vous informant si d'ores et déjà si votre randonnée est assurée.

### **CONFIRMATION**

Lorsque la randonnée est assurée, nous vous adressons vos documents de voyage environ 10 jours avant votre départ. Ceux-ci comprennent la convocation, votre facture, la documentation de l'assurance et tous les éléments complémentaires nécessaires à l'organisation de votre randonnée. Pour les voyages à l'étranger, une convocation à l'aéroport vous parviendra au plus tard huit jours avant le départ.

### **FICHE TECHNIQUE**

**Code : 14MOJPA**

Pour chaque programme, nous vous ferons parvenir au moment de votre inscription (ou auparavant si vous le souhaitez), une fiche technique comportant tous les détails pratiques : accès routier, accueil gare, horaires, équipement à prévoir, etc...

## **ASSURANCES**

Responsabilité civile

Conformément à la réglementation de notre profession, SUD RANDOS est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

## **PAIEMENT**

Votre inscription ne sera prise en compte qu'avec le versement d'un acompte représentant 30 % du prix du séjour choisi (ou la totalité à moins d'1 mois du départ). Pour effectuer un règlement, vous pouvez utiliser un chèque bancaire ou postal, votre carte bancaire, des chèques vacances (nous sommes affiliés à l'ANCV), ou un virement bancaire ou postal. Pour les règlements depuis l'étranger, nous conseillons vivement les paiements par carte bancaire, ce pour vous éviter des frais. Enfin, sachez que nous n'accusons pas réception de vos versements.

## **CONTESTATION**

Tout litige ou contestation est du ressort exclusif du tribunal de commerce de Montpellier. SUD RANDOS est une association qui a reçu une habilitation tourisme sous le numéro : HA 034980001, ainsi qu'une immatriculation ATOUT France : **IM034110035**

## **RESPONSABILITE**

SUD RANDOS se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien-être du groupe ainsi que de modifier, si les circonstances l'exigent, les itinéraires ou certaines prestations du programme directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur qui reste seul juge sur le terrain. Aucune indemnité ne saurait être due.

## **MODIFICATION DE LA RESERVATION**

ATTENTION ! Des frais de dossier (50 € par personne) pourront être retenus pour tout changement sur la réservation déjà effectuée (type de chambre, date de départ, nombre de personnes...). Votre randonnée commencée, pour des raisons évidentes d'organisation, vous devez impérativement suivre le programme tel qu'il vous a été confirmé. Il ne sera alors plus possible de modifier vos dates et lieux d'hébergement. Vous pourrez nous demander une nouvelle réservation confirmant vos modifications (changement du type de chambre, date de départ, nombre de personnes...). Cette nouvelle réservation sera facturée au tarif normal du séjour, incluant les frais d'annulation selon nos CGV du séjour concerné.

## **ADHESION**

La réservation d'une prestation, ou la participation à l'un de nos séjours ou activités, inclus l'adhésion à l'association SUD RANDOS. Le bénéficiaire du circuit ou de la prestation devient adhérent pour l'année civile en cours. Le montant de l'adhésion est voté en assemblée générale.

## ECOTOURISME

### **CHARTRE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTEGES**

SUD RANDOS est la première agence associative Européenne à obtenir le label Ecotourisme !

A l'issue de la réunion de la Section Française de la Fédération Europarc, le 16 avril 2014, SUD RANDOS a obtenu l'agrément Ecotourisme au titre du volet III de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés. Cette certification témoigne de l'engagement de SUD RANDOS dans le développement d'un tourisme responsable selon les 3 piliers de la Charte : Social, Environnemental et Économique.

SUD RANDOS a été soutenue par le Parc Naturel Régional des Grands Causses en Aveyron.

### **BONNES PRATIQUES DE LA RANDONNEE**

Le patrimoine naturel est riche mais fragile. En balade, respectez la nature pour la conserver intacte...

#### **Soyez curieux... mais discrets :**

Si vous voulez observer les animaux sauvages, sachez que moins vous ferez de bruit et plus vous aurez de chance de les apercevoir. A certaines périodes de l'année quelques parcours seront modifiés pour ne pas déranger les animaux en période de reproduction.

#### **Fermez les portes derrière vous :**

Chicanes, portillons, barrières... ne sont pas là par hasard. Ni pour faire beau sur les chemins. Tous ces aménagements ont été spécialement installés pour garder les animaux, principalement des brebis à l'intérieur des clôtures. En traversant les parcs animaliers, soyez calme et discret pour ne pas nuire aux troupeaux.

#### **Laissez les fleurs où vous les trouvez :**

En chemin, vous pourrez admirer de nombreuses espèces végétales mais ne les cueillez pas, nombreuses sont protégées !

#### **Jetiez vos déchets :**

A la poubelle ! Ne laissez rien d'autre que la trace de vos pas dans la nature. Les déchets peuvent mettre des dizaines voire des milliers d'années avant de disparaître, certains peuvent provoquer des blessures ou des incendies ! Truc d'indien : brûlez vos papiers hygiéniques (en prenant la précaution de ne pas provoquer un incendie...).

#### **Suivez les chemins :**

L'itinéraire que nous vous proposons respecte les cultures et les propriétés privées. S'il traverse un champ, contournez le !

#### **Fumée sans feu :**

Un simple mégot de cigarette, des braises mal éteintes multiplient les risques d'incendies. Soyez prudent !

#### **Les arbres :**

Vous les aimez, mais n'y inscrivez pas vos initiales pour la vie... Elles provoqueraient des blessures irrémédiables porteuses de parasites qui affaiblissent les arbres.

## EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS »

La Charte européenne du tourisme durable, qu'est-ce donc ?

- une charte en dix principes, créée par Europarc, la Fédération des espaces protégés européens, signée par plus de 130 espaces protégés, dont 26 en France
- qui a pour vocation de développer dans les espaces protégés un tourisme de qualité dans le respect de l'homme et de son environnement

Etre certifié au titre de la Charte européenne du tourisme durable est **une reconnaissance de notre engagement dans le tourisme durable**, une attestation de la confiance que portent les Parcs naturels à notre entreprise et à sa démarche.

Nos séjours, **créés en partenariat avec les Parcs naturels**, allient beaux paysages, découverte de patrimoines naturels et culturels d'exception, activités de pleine nature. La rencontre et l'échange, aussi, avec les hommes et femmes qui vivent ces territoires au quotidien.

Des séjours 100% Parcs naturels et naturellement développement durable.

### **Les 10 principes qui guident notre partenariat avec les Parcs naturels :**

- 1/ Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé
- 2/ Elaborer et mettre en œuvre une politique de tourisme durable et un plan d'action pour l'espace protégé
- 3/ Protéger et mettre en œuvre l'héritage naturel et culturel de l'espace protégé, pour et par le tourisme, le protéger d'un développement touristique abusif
- 4/ Proposer aux visiteurs une expérience de grande qualité pour tous les aspects de leur visite
- 5/ Accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale
- 6/ Promouvoir les produits touristiques spécifiques permettant la découverte et la compréhension de ce paysage
- 7/ Approfondir la connaissance de l'espace protégé et les questions de viabilité parmi les parties concernées par le tourisme
- 8/ Veiller à ce que le tourisme soutienne, au lieu de diminuer, la qualité de vie des habitants locaux
- 9/ Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, au sujet des qualités particulières de la zone
- 10/ Surveiller et influencer les flux de visiteurs afin de réduire les impacts négatifs

Il y a bientôt 30 ans, ce qui a rassemblé les agences de randonnées au sein du réseau VAGABONDAGES, ce sont des valeurs aujourd'hui dans l'air du temps :

- Implantation et vie de nos équipes en milieu rural.
- Implication dans la vie locale et ses projets.
- Respect de l'environnement.

**Toutes les agences du réseau VAGABONDAGES sont différentes, mais elles se rassemblent autour de valeurs communes. Nous avons choisi de travailler ensemble et de partager nos passions et nos randonnées !**

Aujourd'hui, les séjours VAGABONDAGES vous proposent de partager nos valeurs et notre engagement, en devenant vous aussi acteurs de votre randonnée.

Devenir acteur cela peut être :

- Vivre un temps privilégié avec chacune des rencontres (en chemin, en découverte, à l'étape, avec votre hôte, votre accompagnateur, les agriculteurs, ...).
- Utiliser autant que possible les transports en communs.
- Avoir le choix ou non de porter ses bagages. Le confort a des exigences? La question vous sera posée. Des solutions alternatives au transport des bagages pourront vous être proposées.
- Favoriser, consommer les productions locales pour une juste rémunération de chacun.
- Prendre plaisir à la dégustation de produits locaux de saison.

Etre acteur, c'est également, à l'issue de votre randonnée, prendre le temps de nous faire partager votre vécu et votre ressenti. Vous participez ainsi activement à l'évolution et à l'amélioration du séjour dans le respect de nos valeurs communes.

#### **Randonner :**

C'est se mettre à l'écoute de son corps et de tout ce qui l'entoure.

C'est aussi s'arrêter pour s'émerveiller, s'ouvrir à la nature.

C'est aller à la rencontre de l'autre au détour d'un sentier ou d'un village.

C'est apporter une dimension humaine à la découverte d'un pays.

#### **Et enfin...**

N'oubliez pas que le succès complet de votre randonnée dépendra en grande partie de la capacité de chacun à participer pleinement à la vie de groupe, à laisser ses soucis de côté pour quelques jours. Nous ferons tout pour vous laisser un souvenir inoubliable de vos vacances, à vous de venir les vivre avec plaisir et humour

#### **Idée sympa :**

Vivez un moment de convivialité et de gourmandise, en partageant un échantillon de votre terroir pour le faire découvrir à vos compagnons de marche si vous rejoignez une groupe qui se constitue de personnes venues d'horizons diverses.

**SI NOUS N'AVONS PAS REPONDU A TOUTES VOS QUESTIONS N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :**

SUD RANDOS - rue du Pontil - 12490 ST ROMÉ DE CERNON .

Renseignements : 06 48 20 71 48

Urgences : 06 52 40 80 34

mail : [contact@sudrandos.com](mailto:contact@sudrandos.com) site internet : <https://www.sudrandos.com>

A très bientôt sur nos chemins, l'équipe de Sud Randos.

**Code : 14MOJPA**